



Frais de donation fils et petit fils

Par Tempe34

Bonjour je voudrais savoir ce qu'on devra à l'état après que ma mère nous ait fait donation d'une maison estimée à 240 000 euros : elle souhaite la donner à moi son fils et à son petit fils (mon fils donc :) (précision elle à 83 ans)

Merci !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Lire ici :

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/calcul-et-paiement-des-droits]https://www.impots.gouv.fr/particulier/calcul-et-paiement-des-droits[/url]

Pour une taxation moindre, elle pourrait donner uniquement la nue-propriété et garder l'usufruit.

Par Tempe34

D'après ce que j'ai compris de votre lien, je peux en tant qu'enfant compter sur 100 000 euros d'abattement et mon fils lui, peut compter sur 31 000 ? C'est bien cela? merci

Par yapasdequoi

Oui c'est environ ce qui est prévu dans votre cas.
Vérifiez auprès de votre notaire !